



NOTE **de** CONJONCTURE

Caf des Pyrénées-Orientales



NUMÉRO 5
MAI 2026

REPÈRES

DELAIS DE DÉMARCHE



Délai moyen de démarche (en jours) :

- prestations légales **7,4** jours
- minima sociaux **7,1** jours

CONTACTS



25 023 rendez-vous téléphoniques
619 rendez-vous en visio
19 753 rendez-vous dans un accueil

INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



1 584 interventions :

- Information / conseil : 40 %
- Accompagnement social : 60 %

93,3 %

des allocataires ont donné leur adresse mail et autorisé son utilisation

95,2 %

des allocataires ont donné leur numéro de portable et autorisé son utilisation

55,9 %

des pièces arrivées ont été transmises via le web

ZOOM

245 178 €

versés au titre de l'aide pour les victimes de **violences conjugales** (Avvc)

MONTANT NET SOCIAL / SOLIDARITÉ À LA SOURCE

UN AN APRÈS, QUEL BILAN ?

Un an après la généralisation de la solidarité à la source, la réforme confirme son impact majeur sur l'accès aux droits sociaux. En unifiant les modalités de collecte et de déclaration des ressources grâce au montant net social, la réforme a profondément simplifié et transformé les démarches liées au Rsa et à la prime d'activité.

Depuis 2023, le montant net social (calculé directement par les employeurs ou les organismes verseurs) est devenu la référence unique pour déclarer ses ressources à la Caf. Sa présence sur les bulletins de paie et son intégration dans les échanges de données fiabilisent les informations communiquées et sécurisent le calcul des droits.

Des démarches plus simples et mieux comprises

Le préremplissage des déclarations trimestrielles constitue l'avancée la plus visible de cette première année. Les salaires, allocations chômage ou encore indemnités journalières sont désormais pré-remplis automatiquement, laissant à l'utilisateur la seule vérification des informations avant validation. Cette simplification réduit nettement les risques d'erreur et limite les interruptions de droit. Les retours sont très positifs : rapidité, meilleure compréhension et diminution du stress lié aux démarches.

Une forte appropriation et un niveau de fiabilité très élevé

Les résultats de cette première année sont très encourageants : en janvier 2026, 97,6 % des déclarations trimestrielles ont été validées sans modification. Ce taux témoigne de la qualité des données transmises et de la bonne appropriation du dispositif par les allocataires. Les ajustements observés restent limités et concernent

essentiellement des transmissions tardives ou des écarts ponctuels dans les données fournies par certains employeurs. Des évolutions techniques sont en cours pour fiabiliser encore davantage ces échanges.

Des situations particulières encore hors automatisation

Malgré les avancées, certaines catégories de revenus ne peuvent être récupérées automatiquement et doivent être déclarées manuellement : activités non salariées, revenus perçus à l'étranger, pensions alimentaires, dons ou aides exceptionnelles. Ces situations bien identifiées font partie des axes d'amélioration envisagés au niveau national. L'objectif est de poursuivre la montée en charge du dispositif pour limiter progressivement les saisies manuelles.

Un outil efficace de lutte contre le non-recours

La solidarité à la source permet également de détecter des situations d'éligibilité non mobilisées, ce qui confirme la capacité du système à repérer des situations potentiellement éligibles et à encourager les démarches, contribuant ainsi à réduire le non-recours.

Une réforme appelée à se renforcer

L'année écoulée a confirmé la solidité du dispositif et son utilité pour les usagers. Les travaux engagés pour étendre le préremplissage à d'autres types de ressources ou à d'autres étapes des démarches montrent que la solidarité à la source est une réforme évolutive, pensée pour s'adapter et gagner progressivement en efficacité. La place centrale du montant net social dans ce dispositif contribue à rendre les déclarations plus accessibles, les droits plus fiables et l'accès aux prestations plus juste pour tous.

CHIFFRES CLÉS

26 246

bénéficiaires du Rsa

41 315

bénéficiaires de la prime d'activité

26 700

déclarations pré-remplies en moyenne par mois

LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES



La Ctg constitue le cadre politique et partenarial impulsé par la Caf à l'échelle d'un territoire. Au total, 47 Ctg sont signées ou renouvelées, soit 98 % du territoire couvert par une Ctg, ce qui témoigne de l'implication forte de la Caf auprès des partenaires. Par ailleurs, ce développement s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration continue de la Caf.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES ACTIONS

Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions engagées en direction des habitants et des familles. La Ctg couvre l'ensemble des politiques de la Caf : petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, accès aux droits et accompagnement des familles, logement et animation de la vie sociale.

METTRE UNE EXPERTISE A DISPOSITION

Les services de la Caf, et plus particulièrement les Conseillers en Développement territorial, mettent à disposition leur expertise et savoir-faire afin d'établir un diagnostic territorial partagé, construire des axes de travail qui vont se décliner sous forme de plan d'actions, pour déployer des actions opérationnelles sur les territoires.

ACCOMPAGNER SUR LA DURÉE

Si la signature d'une Ctg est une étape symbolique forte, le suivi et l'évaluation de ces plans d'actions, ainsi que la souplesse et l'adaptabilité dans la réponse aux besoins des habitants, sont les garants de la vie de la Ctg sur sa période contractuelle.

LA REPRISE DES TRAVAUX EN 2026

L'accompagnement des territoires en 2025 a fortement été impacté par le cadre des élections municipales de mars 2026. Certaines collectivités ont souhaité reporter des renouvellements de Ctg de 2025 à 2026, afin que la Ctg soit construite par et avec les nouvelles équipes municipales en place.

Les travaux reprendront donc très prochainement avec les nouvelles équipes municipales et la mise à disposition d'outils repensés pour faciliter l'approche de la démarche.

OPTIMISER LES DES OUTILS

Les outils de renouvellement des Ctg ont été optimisés en 2025 afin de faciliter l'expression du projet de territoire, ces travaux concernent notamment la méthodologie de construction du diagnostic de territoire.

Un nouvel outil pour faciliter les travaux de renouvellement des Ctg : Coopération

Afin d'améliorer les travaux de renouvellement des Ctg et de mieux articuler les coopérations avec les collectivités territoriales, la Cnaf outille les Caf d'un nouvel utilitaire nommé Coopération.

Il s'agit d'un outil :

- Collaboratif entre les professionnels de la Caf et des territoires pour une Ctg vivante et interactive,
- Au service de la consolidation des réseaux départementaux des chargés de coopération,
- Collaboratif dans le cadre de l'animation du schéma directeur des services aux familles (Sdsf),
- Qui contribue au pilotage départemental de l'action sociale de la branche Famille grâce à une vision transversale des Ctg et une articulation avec le Sdsf.

Cet outil est en cours de développement. Depuis le début d'année, trois territoires ont démarré l'expérimentation : Perpignan, Pyrénées-Catalanes et Canohès.

DONNÉES REPÈRES

47 Ctg 98 %

signées
ou renouvelées

du territoire départemental
couverts par une Ctg

En 2025, huit Ctg ont été renouvelées : Clair, Estagel, Opoul, Saint-Nazaire, la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne, Saint-Félieu d'Avall, Corneilla-la-Rivière qui a quitté la Communauté de communes Roussillon-Conflent pour rejoindre la Communauté de communes Perpignan Métropole Méditerranée (PMM).

Les communes de Sud Roussillon (Saint-Cyprien, Montescot, La Tour Bas Elne, Alenya, Theza, Corneilla) ont souhaité s'engager collectivement dans une démarche de prorogation en 2026. Elles bénéficient d'un renfort en ingénierie de territoire afin d'aller vers un projet de Ctg à l'échelle de l'intercommunalité. Un avenant a été signé par l'ensemble de ces communes en 2025 pour maintenir le conventionnement sur l'année 2026 qui sera donc consacrée à la construction de leur projet de territoire.

Chiffres au 31/2/2025 - Source : Rapport d'activité 2025

ZOOM

Des supports d'information pour les partenaires et élus

Des supports d'information destinés aux élus, aux partenaires et aux acteurs du territoire pour mieux connaître l'offre de la Caf à leur intention.

Consulter [le guide «La Caf partenaire de vos projets»](#)

11 et 12 juin 2026 : la Caf au Salon des maires et des élus locaux et décideurs publics des Pyrénées-Orientales

La Caf, acteur majeur de la solidarité, accompagne les habitants et les partenaires sur leur territoire. Elle a à cœur d'améliorer l'accès aux droits, la qualité de l'offre et de renforcer les services contribuant à l'inclusion et au vivre ensemble. C'est pourquoi ses équipes seront présentes sur ce Salon et auront le plaisir d'accueillir les visiteurs pour les informer sur les dispositifs.

FOCUS

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE MANDATURE DE 4 ANS

Le nouveau Conseil d'administration de la Caf des Pyrénées-Orientales a été installé le 26 mars. Laurence Bellot (FO) a été élue Présidente. Bruno Delmas (Medef), Virginie Gambiasio (CFTC) et Sylvestre Franck (CPME) ont été respectivement élus 1er Vice-Président, 2ème Vice-Présidente et 3ème Vice-Président.

UNE DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'administration, par ses délibérations, précise et adapte aux spécificités des Pyrénées-Orientales les orientations nationales de la branche Famille de la Sécurité sociale. Il a notamment pour mission de décliner la politique nationale d'action sociale familiale au niveau local. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une démarche territoriale et partenariale et intervient en complément des prestations légales avec pour vocation d'aider les familles. La politique d'action sociale intervient en complément des prestations légales, avec vocation de soutenir les familles dans le cadre d'une démarche territoriale et partenariale.

UN RÔLE DE REPRÉSENTATION

La Présidente du Conseil et les Administrateurs représentent la Caf au sein d'instances partenariales,

ils portent et valorisent les actions auprès des publics pour une visibilité accrue et une présence de la Caf dans son environnement social et public.

DES COMMISSIONS

Pour un fonctionnement thématique, les administrateurs constituent des commissions au sein du Conseil parmi les membres ayant voix délibérative. Certaines revêtent un caractère obligatoire (la Commission de recours amiable, la Commission des pénalités, la Commission des marchés), d'autres facultatif (la Commission de coordination, la Commission d'action sociale).

LE VOTE DU BUDGET

De plus, le Conseil vote le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, le budget commun de gestion et le budget d'action sociale.



De gauche à droite : S. Franck, V. Gambiasio, B. Delmas, L. Bellot

DES VALEURS, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

SOLIDARITÉ - ÉQUITÉ - NEUTRALITÉ

CONTACTER LA CAF



INTERNET :

www.caf.fr / Mon compte



APPLI MOBILE :

Caf-Mon compte



TÉLÉPHONE : 3230

(service gratuit + prix de l'appel)

24h sur 24 pour l'information en libre service /
du lundi au vendredi de 9h
à 16h30 pour joindre un conseiller.



COURRIER :

Caf des PO
112, rue Docteur Henri Ey
BP 49927
66019 Perpignan Cedex 9

LA CAF DANS LE DÉPARTEMENT



S'INFORMER



- Le site de la Caf
www.caf.fr

- Le site des parents
www.monenfant.fr

- Le site consacré aux aides
aux vacances de votre Caf
www.vacaf.org

- La Caf sur les réseaux
sociaux

- Le site du réseau parentalité 66
www.parents66.fr

